



SNITM/FO

CTSS/NE du 6 novembre 2012

Pierre-Luc PAYET (titulaire) et Jérôme LARTISANT (suppléant) ont siégé pour le SNITM/FO. Les documents préparatoires envoyés par l'administration peuvent vous être envoyés individuellement, à votre demande.

Les PV des CTSS/NE du 6 mars et du 16 mai 2012 sont approuvés.

1- Suivi des actions décidées lors du CTSS/NE du 16 mai :

1.1 : RPS : Mission de la psychologue du travail le 18 juillet dans le contexte de la division ADM, 2 sessions de formation pour l'encadrement ont été réalisées en septembre et octobre.

1.2 : Bilan de la bascule : mise en place d'une nouvelle version SIV (pour la vigilance) calée cette fois sur la zone de défense, propositions de MPF pour l'harmonisation des Météoflash suite à l'extension de la région, supervision d'Exp'air : les éléments ont été transmis à la responsable de programme de la DP et seront pris en compte en 2013, les actions relatives au secours de la production se poursuivent.

1.3 : Horaires d'ouverture du CMT57 : mise en oeuvre des horaires 0545/1715 le 4 juin 2012.

1.4 : Note ARTT concernant les REBL : information de l'encadrement pour préciser les responsabilités.

2 Bilan des effectifs réels et cadre de fonction 2013 :

Effectifs :

Les OS demandent au Président s'il y aura un vote sur le TROED. Suite à son refus, les OS lisent une motion intersyndicale dénonçant la baisse des effectifs.

Au 1er octobre 2012, le TROED DIRNE est fixé à 157. Il y a, en réalité, 154 agents pour 148,7 ETP (Equivalent Temps Plein). Le manque d'agent est flagrant.

Le TROED 2013 est annoncé à 147, soit une perte supplémentaire de 10 postes.

La DIRNE a perdu 35 postes en 5 ans. C'est sans doute la région qui aura perdu le plus de postes ces dernières années, en attente de confirmation des autres CTSS.

En détail:

11 suppressions : 1 ITM à la LOG, 1 TSE ingénieur commercial, 1 TSE TTI, 2 DDM et 6 TSM en CDM (fermeture de Colmar et Vesoul).

4 transferts de postes : les 2 ouvriers d'état de LOG sont transférés à ADM, le TSE du CRC est transféré à un agent administratif, 1 poste IT de CPR est transféré en 1 poste PAR (fin des vacances CPR sur les postes PAR).

2 créations : 1 ITM adjoint au CM/D et 1 TSE au CM 25.

Primes Info :

23 primes sont attribuées. Pas de rajout car pas de variation particulière.

Des corrections de forme, suppression de la prime qui était attribuée au poste d'administrateur système du CDM57 (agent en retraite non remplacé). Prise en compte de l'organisation de MPF avec un agent en poste au CM54.

Sur ce point là, DIRNE/D demande un vote. On ne vote donc plus sur le TROED mais la direction demande un vote sur les primes infos !

Postes CUT :

En 2012, les propositions CUT2 de DIRNE/ADE et CUT1 de DIRNE/CMARNE/D ont été retenues.

Pas de proposition pour 2013 car réflexion non aboutie de la DG. Nous pensons qu'il serait temps de discuter des mesures du volet social pour 2013 !!!!!

ITS fonctionnelles :

Les propositions de 2012 concernant l'adjoint de DIRNE/OBS/D et le second poste d'adjoint de DIRNE/PREVI/D ont été retenues.

A noter que tous les postes d'assistants commerciaux et fonctions assimilées figurent maintenant dans la liste des postes ouvrant droit à majoration fonctionnelle. Le SNITM/FO était intervenu à ce sujet.

Les adjoints des CM toucheront aussi l'ITS fonctionnelle.

Pour 2013, la direction propose MPF/D.

Les OS s'abstiennent sur ce genre de prime.

3 - Point de situation post-bascule :

Après 6 mois de fonctionnement et en attendant la VH, il n'est pas simple de tirer un bilan objectif de la nouvelle organisation.

Des pistes d'amélioration sont en cours de mise en oeuvre.

Parmi elles, l'harmonisation des Météoflash (DIRNE/DIRN et DIRCE) n'est pas si simple à mettre en place car il faut rencontrer les clients avant de leur proposer les nouveaux seuils.

Les OS prennent la parole pour dire que tout ne se passe pas si bien que ça. Les prévis craignent notamment l'arrivée de la VH.

4 - Organisation territoriale de la Lorraine :

Les CDM 55 et 88 sont fermés.

L'organisation Lorraine comprend le CM de Nancy (regroupant les dpt 55, 88 et 54) et le CM de Metz (dpt 57).

Effectifs réels au 1er octobre 2012 :

- CM de Nancy : 2IT +10 TSM + 4 OBS/MIR + 1 cat C.
- CM de Metz : 2 IT (dont 1ITM à 50%) + 5 TSM + 1 BR + 1 cat C.

TROED 2013 :

- CM de Nancy : 2IT +8 TSM + 5 OBS/MIR + 1 cat C. (le départ des 2 TSM correspond à des retraites prévues)
- CM de Metz : 2 IT (dont 1ITM à 50%) + 5 TSM + 1 BR + 1 cat C.

Le CM de Metz devrait déménager auprès du COZ en 2013.

5 - Organisation territoriale de la Lorraine :

L'organisation repose actuellement sur 3 centres : le CM de Besançon, le CDM de Vesoul (fermeture prévue en 2013) et le CDM de Lons (fermeture prévue en 2014). Le CDM de Belfort a été fermé.

Effectifs réels au 1er octobre 2012 :

- CM de Besançon : 1 IT +5 TSM + 1 BR + 1TTI + 4 OBS/MIR + 1 cat C.
- CDM de Vesoul : 1 IT + 2 TSM.
- CDM de Lons : 3 TSM.

TROED 2013 :

- CM de Besançon : 2 IT +5 TSM + 1 BR + 4 OBS/MIR + 1 cat C.
- CDM de Lons : 3 TSM.

Rmq : le CDM 70, avec 2 TSM n'a pas pu fonctionner normalement. La direction a du faire appel à des BR et à des transferts de tâches. L'effectif réel ne sera pas toujours suffisant en 2013 et les méthodes de travail bancales devront être poursuivies.

Nivologie :

Le bulletin de prévision "massif" a été supprimé.

La production "module neige" pour le kiosque est assurée par le CDM39 et le CM 25 pour le Massif du Jura.

Les sondages par battage sont sous-traités par 2 organismes. Deux conventions ont été signées, pour un coût indiqué de 6000 €/an.

Après discussion avec l'expert nommé par le SPASMET, on a des doutes sur les conditions de réalisations des sondages par un organisme.

On regrette que le CEN n'ait pas donné son expertise dans le domaine eu égard aux conventions qui ont été signées. C'est bien triste d'en arriver là. Météo-France sous-traite dans des conditions discutables alors que nos collègues sont qualifiés et motivés pour faire ce travail spécialisé.

6 - Organisation territoriale de l'Alsace:

L'organisation repose actuellement sur 2 centres : le CMIR qui a repris de façon éclatée les activités EC, OBS et PREVI du CDM67 et le CDM de Colmar (fermeture prévue en 2013).

Effectifs réels au 1er octobre 2012 :

- CDM de Colmar : 1 IT +3 TSM
- PREVIS CONSEILS CMIR : 6 TSM + 1 BR

TROED 2013 :

- PREVIS CONSEILS CMIR : 7 TSM + 1 BR

Rmq : avec seulement 3TSM, le CDM de Colmar n'a pu armer certaines vacations. Quelques vacations ont été reprises par le service PREVI, les autres ont été assurées par le BR.

7 - Situation de la division ADM:

Le poste de cadre A est en cours de pourvoi effectif.

Le poste de chef de la subdivision RH va être prochainement pourvu.

Un agent d'ADM va muter sur un poste d'assistant contrats et facturation de la division commerce fin janvier 2013.

8 - Aéronautique :

Les gestionnaires des 6 aérodromes non RSTCA de la DIRNE ont été informés de l'exigence de mise en conformité de leur installation en fonction de leur service requis (niveaux N2 et N1).

Le niveau de service ne nécessite pas de METAR (sauf éventuellement pour Nancy-Essey), TAF et MAA, mais une veille d'observation.

Pour les aéroports RSTCA, une conventions type est applicable. Mise en oeuvre fin 2013.

Audit CUE : il aura lieu les 27 et 28 novembre et 3 et 4 décembre.

Extension du périmètre de responsabilité du CMARNE :

Peu d'information à ce sujet qui n'en est qu'au stade d'ébauche. Les OS réagissent et demandent la création d'un poste supplémentaire compte-tenu que le CMARNE sera le seul centre aéro compétent sur les 18 départements du nord-est.

8 - Suivi des dépassements horaires en dérogation ARTT (point SPASMET):

L'administration nous a fourni un document général sur les situations qui ont nécessité des dépassements conduisant à des dérogations.

Nous demandons à la direction les cas concrets. Le SPASMET distribue en séance les documents

qui nous étaient fournis autrefois : chaque dépassement était expliqué et transmis au fil aux membres du CTP.

9 - Point d'information des Infrastructures :

Le document reprend les actions réalisées en 2011, celles en cours et celles prévues en 2013. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler en CHSCT/NE.

10 - Durée de la pause méridienne (point SNITM/FO) :

Une instruction concernant les mesures d'accompagnement lors du transfert de l'Alma à St Mandé prévoit que dans certains cas bien définis, la pause méridienne peut être ramenée à 25 mn au lieu de 45 mn.

Nous demandons le reflet de cette mesure dans la DIRNE. La direction est ouverte à la discussion.